

# Avis sur le rapport belge pour la Voluntary National Review 2017

- À la demande de la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable Marie Christine Marghem (dans un courrier daté du 11 mai 2017), au nom de la Conférence interministérielle pour le Développement durable (CIMDD).
- Cet avis a été préparé – comme demandé par la ministre – par les organes consultatifs suivants : CFDD, CERBC.
- Approuvé par l'AG du CFDD du 30 mai 2017.
- La langue originale de cet avis est le néerlandais.

---

## 1. Contexte

- [a] Le Sustainable Development Summit<sup>1</sup> des Nations unies s'est tenu du 25 au 27 septembre 2015 à New York. Lors de ce sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la déclaration *Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development*<sup>2</sup>. L'élément central de l'accord conclu lors du sommet est une série d'ODD.<sup>3</sup> Il s'agit concrètement de 17 ODD et de 169 cibles.<sup>4</sup> Le *2030 Agenda for Sustainable Development (2030 ASD)* se compose de cinq parties : un préambule, une déclaration politique, un aperçu des ODD et cibles, un chapitre consacré aux 'Means of Implementation' et au 'Global Partnership' ainsi qu'un chapitre consacré au 'Follow-up and review'.
- [b] La Belgique présentera une *Voluntary National Review (VNR)* durant le *High-Level Political Forum (HLPF)*<sup>5</sup> de 2017.<sup>6</sup>
- [c] Les parties prenantes ont réagi de deux façons au rapport établi par la Belgique pour cette VNR. D'une part, il a été demandé aux membres du CFDD de fournir une contribution préalable. Ce fut le cas sous la forme d'un document de compilation avec les contributions des différents groupes de membres du CFDD. D'autre part, la Conférence interministérielle pour le Développement durable (CIDDD) a demandé au CFDD et aux autres conseils consultatifs de rédiger un avis sur le projet de rapport pour la VNR dans le but de renforcer encore ce rapport avant de l'envoyer aux Nations unies. Cet avis est la réponse à cette demande.
- [d] Le présent avis complète des avis antérieurs des différents organes consultatifs impliqués sur les ODD et le *2030 ASD* ou sur les stratégies de développement durable de leur niveau politique et la stratégie nationale de développement durable.<sup>7</sup>
- [e] Vu le délai très court dans lequel cet avis a dû être rédigé, la décision a été prise d'émettre un avis général. En effet, il était impossible d'aborder dans les détails toutes les parties du projet de rapport pour la VNR et tous les ODD séparément.

---

<sup>1</sup> Voir : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/summit>

<sup>2</sup> Le texte du *2030 Agenda for Sustainable Development* : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

<sup>3</sup> ODD = Objectifs de développement durable.

<sup>4</sup> Les 17 ODD et 169 cibles : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>

<sup>5</sup> HLPF : <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

<sup>6</sup> NVR Belgique : <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=412&menu=3170>

<sup>7</sup> Voir l'avis commun sur le texte-cadre de la stratégie nationale de développement durable : <http://www.frdo-cfdd.be/nl/publicaties/advices/advies-over-de-kadertekst-nationale-strategie-duurzame-ontwikkeling>

## **2. Avis**

### **2.1. Remarques générales concernant la VNR**

- [1] Les conseils apprécient le fait que la Belgique présentera en 2017 une VNR lors du HLPF qui se tiendra à New York. Ils remercient toutes les personnes impliquées qui ont collaboré d'une façon ou d'une autre à la préparation de cette VNR et espèrent que cette approche constructive contribuera au maintien d'une collaboration consolidante et ambitieuse entre tous les niveaux de pouvoir dans ce pays pour la réalisation du *2030 ASD*.
- [2] Les conseils espèrent que la Belgique fournira lors du HLPF une présentation attirante sur la VNR. Ils espèrent également que la présentation proprement dite et que la présence marquée de notre pays lors du HLPF offriront une image équilibrée de la façon dont notre pays concrétise une politique de développement durable orientée vers l'avenir. D'une part, il est bon que toutes les initiatives positives qui ont déjà été entreprises par les différents niveaux de pouvoir, par les parties prenantes et par les citoyens soient mises en avant. D'autre part, il est important qu'un regard suffisamment critique soit jeté sur les domaines dans lesquels notre pays n'enregistre pas encore un résultat satisfaisant en termes de réalisation des ODD et sur le cadre politique encore insuffisant pour parvenir à une mise en œuvre à la fois cohérente et ambitieuse des ODD par l'ensemble des différents niveaux de pouvoir. Cette approche équilibrée ne peut que contribuer à un rayonnement fort de notre pays.
- [3] Les conseils attendent avec impatience à cet égard la synthèse que les responsables politiques vont finalement réaliser après la composition du rapport pour la VNR. Il est suggéré dans les directives proposées en matière de reporting qu'un pays ne présente pas seulement des bonnes pratiques qui lui sont propres, mais aussi des enseignements tirés lors de la mise en œuvre et certains domaines pour lesquels un soutien est demandé à d'autres pays.<sup>8</sup>
- [4] Les conseils sont satisfaits de pouvoir apporter leur contribution au processus du VNR et apprécient les efforts considérables qui sont fournis par les fonctionnaires concernés à tous les niveaux en vue d'établir dans un délai serré un rapport qui fait honneur à la complexité de notre pays.
- [5] Parallèlement à cela, les conseils déplorent le fait qu'ils aient dû élaborer un avis dans un délai très court et qu'ils aient dû insister fortement auprès des responsables politiques pour pouvoir jouer un rôle structurel suffisant dans ce processus. Les conseils consultatifs ont une mission légale. Les conditions dans lesquelles les différents conseils consultatifs ont dû travailler (délai prévu pour un document de cette ampleur) ont largement compliqué les choses et ont presque rendu impossible toute exécution correcte de cette mission. Il a été difficilement possible d'organiser une participation à la hauteur de la contribution de toutes les parties prenantes. Certaines de ces dernières manifestaient et manifestent d'ailleurs toujours une volonté élevée d'être impliquées dans la VNR.

### **2.2. Remarques concernant les différentes parties du projet de rapport pour la VNR**

- [6] Selon les conseils, un rapport équilibré pour la VNR devrait renfermer – dans le droit fil des directives proposées – les trois composantes suivantes : (1) une présentation d'initiatives et de plans stratégiques qui répondent aux ODD, (2) une estimation honnête et autocritique du résultat obtenu par notre pays en termes de réalisation des ODD et (3) une analyse de la façon dont les ODD modifient la pratique décisionnelle et des adaptations ultérieures qui sont nécessaires pour pouvoir réaliser entièrement les ODD. Une analyse de l'ensemble du projet de rapport révèle une prédominance relative de la présentation d'initiatives et de plans stratégiques existants (ce rapport ressemble d'ailleurs à certains égards plus à un texte de présentation de la position de départ politique qu'à un véritable plan stratégique et de ce fait ne fait pas preuve d'un haut niveau

---

<sup>8</sup> [Proposal for voluntary common reporting guidelines for voluntary national reviews at the high-level political forum](#)

d'ambition). Cette situation peut mener à une image déformée. Il n'existe pas nécessairement un lien direct entre le nombre de plans stratégiques et leur effet réel dans la perspective de la réalisation des ODD. En outre, l'existence de nombreux organes consultatifs n'est pas non plus en soi une garantie pour une culture politique participative florissante.

- [7] Le rapport ne dit pratiquement rien de l'importance d'une plus grande gouvernance mondiale et d'une plus grande cohérence politique alors que celles-ci sont nécessaires pour corriger les manquements sur la route vers l'accomplissement des ODD.
- [8] L'objectif du cadre ODD consiste à élaborer une politique intégrale, ce qui est également l'essence même du concept de développement durable. Les conseils auraient aimé voir dans les différentes parties du rapport une attention structurelle accordée au concept de cohérence politique pour un développement durable.<sup>9</sup> Une cohérence politique se rapporte étroitement à une collaboration et à une adéquation entre des niveaux de pouvoir (approche verticale) ainsi qu'à une coordination de différents éléments de politique<sup>10</sup> (approche horizontale), notamment pour contrer des effets négatifs que la politique menée dans le propre pays peut exercer au-delà des frontières nationales et de l'UE. Il serait au moins utile d'ajouter une analyse de chaque composante sur la base de ce concept. La cohérence politique devrait, selon les conseils, être un critère déterminant dans le monitoring de la stratégie nationale de développement durable et dans les rapports sur cette stratégie. Cette évaluation devrait être une tâche importante pour les parties prenantes et les parlements, qui devrait avoir lieu via des consultations intermédiaires sur la progression de la stratégie nationale mais aussi lors de la réalisation de la VNR. La cohérence politique doit être analysée *ex ante*, par un « SDG-check » ou un AIR (= analyse d'impact de la réglementation, élargie au respect des obligations internationales, aux ODD, au climat, ...).

#### 2.2.1. Remarques concernant la partie 1, volet institutionnel

- [9] Il est utile d'ajouter ce chapitre au rapport pour que les lecteurs puissent mieux comprendre la structure complexe de notre pays. La donnée selon laquelle la politique visant à réaliser les ODD doit être concrétisée dans un contexte de niveaux de pouvoir multicouches (du niveau local au niveau mondial en passant par les niveaux infranational, national et européen) n'est pas nécessairement un problème. C'est un point de départ, certainement utile pour d'autres Etats membres des Nations unies et dans lequel certains d'entre eux se reconnaîtront.
- [10] L'aperçu fourni dans cette partie permet de comprendre la plus-value et les défis de la structure institutionnelle de notre pays. D'une part, une plus-value élevée réside potentiellement dans la diversité des niveaux de pouvoir. Il se peut par exemple qu'une région joue les premiers rôles dans un domaine précis ou expérimente avec de nouveaux projets. Ces expériences peuvent alors être très utiles pour les autres niveaux de pouvoir et sont toutes potentiellement enrichissantes. D'autre part, il se peut qu'une collaboration trop peu réelle soit mise en place entre les entités ou que les structures et accords soient insuffisants pour élaborer une politique commune réellement robuste et complémentaire.<sup>11</sup> Lorsque des difficultés apparaissent, elles sont dues dans de nombreux cas à un manque de volonté politique de collaborer efficacement plutôt qu'à la complexité de la structure institutionnelle. Il nous semble judicieux pour les lecteurs du rapport que les opportunités et les défis de la structure institutionnelle de notre pays pour la réalisation des ODD soient aussi mentionnés.

---

<sup>9</sup> Voir aussi l'article [6] de l'avis commun sur le texte-cadre de la stratégie nationale de développement durable.

<sup>10</sup> Voir à ce sujet l'article 3 de [Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development](#).

<sup>11</sup> Référence peut être faite en la matière à l'avis commun publié émis en 2014 par le CFDD, CESRBC, CERBC, Minaraad, SERV, CESW et CWEDD [au sujet de la concrétisation de la transition de la Belgique vers une société bas carbone à l'horizon 2050](#). Cet avis renfermait des recommandations pour une collaboration constructive et efficace entre les niveaux de pouvoir.

- [11] Il existe une différence entre le fait de décrire ce qui existe ou ce qui devrait exister sur la base du cadre légal et le fait d'indiquer si ces structures et plans fonctionnent ou exercent un effet réel. Pour ce qui est du niveau fédéral, il est curieux que ce volet puisse donner l'impression de fonctionner normalement dans l'instrument légal alors que, par exemple, le plan fédéral de développement durable annoncé depuis des années n'est toujours pas d'actualité. Il serait bon pour plus de transparence que le rapport l'ajoute et l'indique également.
- [12] Une remarque similaire peut être formulée au sujet de la stratégie nationale de développement durable qui est mentionnée à différents endroits dans le rapport. Les lecteurs du rapport peuvent éventuellement avoir l'impression que notre pays dispose d'un plan d'action politique robuste et national pour parvenir à une transposition cohérente et contrôlable des ODD. Pourtant, les conseils ont exprimé dans l'avis précité des réflexions critiques sur la stratégie nationale de développement durable. Dans ce cas-ci également, une présentation plus transparente de la réalité serait utile pour le rapport. Les conseils se demandent dans l'intervalle ce qu'est aujourd'hui le texte définitif de la stratégie nationale, dans quelle mesure le projet de texte a été modifié après l'avis qu'ils ont émis en la matière et où ce texte peut être consulté par le grand public sur Internet. De cette façon, les citoyens peuvent aussi mieux estimer la valeur réelle de cette stratégie nationale qui est mentionnée à divers endroits dans le rapport pour la VNR. Au niveau wallon, le CWEDD avait formulé un avis assez critique sur la deuxième Stratégie wallonne de développement durable, estimant que ce document s'écartait du cadre établi par le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable de 2013 et manquait de réalisme et de cohérence<sup>12</sup>.
- [13] La présentation dans le projet de rapport pour la VNR (notamment à la page 6) de la façon dont les parties prenantes ont été impliquées dans le processus est trop réjouissante, comme le décrivent également les points [4] et [5] de cet avis. Il apparaît que des conseils d'avis mentionnés comme ayant été consultés (à la page 5) ne l'ont pas été dans la réalité
- [14] Les conseils recommandent de reconnaître l'importance du dialogue social dans le secteur privé, ainsi que le rôle de vigilance et de proposition d'alternatives joué par la société civile indépendante du secteur privé.
- [15] Les conseils suggèrent que la Belgique soutienne au niveau international des modèles de participation tels que ceux qui existent à la FAO<sup>13</sup> (comme le *civil society mechanism* CSM<sup>14</sup>) et à l'OIT<sup>15</sup>.

### 2.2.2. Remarques concernant la partie 2, ODD et cibles

- [16] Il est bon qu'une description de contexte qui fournit une estimation des défis réels par ODD soit chaque fois reprise au début de la description des ODD individuels. Ce contexte est généralement équilibré et cette même approche équilibrée devrait aussi être appliquée au restant du texte par ODD.
- [17] Les initiatives citées manquent de relief. De 'grands' projets sont présentés à côté de 'petits' projets. Le poids réel de chaque initiative mentionnée n'apparaît donc pas toujours clairement.
- [18] Une répartition encore plus structurée augmenterait la qualité du rapport. À cet égard, la répartition par ODD présentée l'année dernière par l'Allemagne dans son rapport VNR<sup>16</sup> est un exemple

---

<sup>12</sup> Projet de deuxième stratégie wallonne de développement durable (SWDD 2), 07/03/2016.

<sup>13</sup> FAO = Food and Agriculture Organization of the United Nations.

<sup>14</sup> Voyez : <http://www.csm4cfs.org/>

<sup>15</sup> OIT = Organisation internationale du Travail.

<sup>16</sup> Voir : [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10686HLPF-Bericht\\_final\\_EN.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10686HLPF-Bericht_final_EN.pdf)

possible. Chaque chapitre présente une répartition en *national challenges, global responsibility, support for other countries, experience/challenges* et une référence aux priorités dans la stratégie nationale de développement durable.

- [19] Il est bon qu'une attention soit chaque fois accordée à la dimension internationale des différents ODD. Le terme 'international' est surtout interprété dans le sens d'une appartenance à la politique externe de notre pays et essentiellement à la politique de coopération au développement. Il est pourtant tout aussi important, dans le cadre de la poursuite d'une cohérence politique plus élevée et dans l'esprit des ODD, d'envisager les conséquences internationales de la politique interne et les conséquences internes de la politique menée par d'autres pays et par les institutions internationales. Dans cette optique, il est étonnant qu'il soit fait référence de manière répétée dans le rapport à la *Corporate Social Responsibility* mais qu'il n'y ait aucune mention de la *Due Diligence* des entreprises actives au niveau international ni du plan d'action national *Business and Human Rights* que la Belgique doit mettre en place<sup>17</sup>.
- [20] Une évaluation globale du résultat obtenu par notre pays pour l'ensemble des ODD fait défaut dans le rapport. Notre pays obtient un résultat convenable à de nombreux égards, mais il est important (aussi en vue d'un reporting transparent) d'envisager également les ODD pour lesquels notre pays n'enregistre pas un bon résultat à l'heure actuelle. Le fait que de nombreux plans d'action aient été élaborés pour les ODD concernés ne permet pas (encore) dans certains cas d'obtenir aussi un bon résultat. Les conseils insistent pour que le gouvernement accorde une attention toute particulière aux ODD les plus transformatifs pour lesquels la Belgique obtient des résultats insuffisants, sur base notamment de certaines études ou analyses et du matériel repris dans l'annexe statistique<sup>18</sup>.
- [21] Il serait bon également qu'une analyse globale de la façon dont la structure institutionnelle actuelle favorise ou non la mise en œuvre des ODD soit reprise dans cette partie. Il peut être utile d'indiquer pour chaque ODD si une amélioration de la collaboration intra-belge est conseillée, par exemple pour la gouvernance climatique. Il peut également s'avérer utile d'indiquer s'il existe suffisamment d'accords, d'instruments ou d'endroits où des expériences des différents niveaux de pouvoir peuvent être échangées en vue de développer un modèle de collaboration consolidante.
- [22] Bien que cette démarche puisse s'avérer utile dans différentes parties du rapport, nous ne soumettons ici aucune remarque détaillée au sujet de formulations distinctes dans le texte. Nous voulons toutefois soumettre certaines remarques plus générales.
- Pour la réalisation de l'ODD 12, il est fait référence d'une façon détaillée aux différents plans d'action politique pour une économie circulaire. Il est bon que plusieurs initiatives politiques soient menées – l'examen européen de la mise en œuvre par la Belgique de la politique environnementale<sup>19</sup> remarque d'ailleurs de manière positive les nombreuses initiatives sur ce terrain –, mais elles ne peuvent pas détourner l'attention de la constatation selon laquelle la quantité réelle de ressources utilisées est encore trop élevée et que les modes de consommation dominants ne sont pas assez durables. Les possibilités de production et de consommation locales doivent être soutenues et étudiées plus largement.
  - Pour la mise en application de l'ODD 1. En ce qui concerne le troisième plan de lutte contre la pauvreté<sup>20</sup>, nous rappelons que le délai qui avait été prévu pour la consultation des organisations actives dans la lutte contre la pauvreté était très court et qu'il n'y a pas eu de vrai débat sur le

---

<sup>17</sup> Voyez : [Avis relatif au Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme](#).

<sup>18</sup> Voir notamment : (1) [Bureau fédéral du Plan, Bilan 2016 des ODD](#), (2) [Bertelsmann Stiftung, Sustainable Development Goals: Are the rich countries ready?](#), (3) [European Environment Agency, SOER 2015, Belgium](#), (4) [Évaluation européenne de la mise en œuvre de la politique environnementale, Belgique](#).

<sup>19</sup> <https://www.health.belgium.be/fr/lexamen-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-politique-environnementale-de-lue-en-belgique>

<sup>20</sup> Voyez : [Troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté](#).

texte. Dans le cadre de la Stratégie EU2020, la Belgique s'était fixée comme objectif de réduire de 380 000 personnes sa population confrontée à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Depuis lors, cependant, ce nombre ne cesse d'augmenter. La Belgique doit donc prendre de réels engagements pour lutter contre la pauvreté.

- Il n'apparaît pas clairement pourquoi toutes les parties de l'Etat ne sont pas aussi visibles dans le rapport (par exemple la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- La raison pour laquelle une initiative comme la *Plateforme Agenda 2030* n'est pas mentionnée n'apparaît pas clairement.
- Il est étonnant qu'une initiative en soi utile comme The Shift soit liée à la réalisation de l'agenda du Travail décent alors que cette organisation n'a aucun mandat (juridique) ou représentativité ou légitimité dans ce domaine, au contraire des organes de concertation socio-économiques représentatifs.
- Il est bon qu'une attention élevée soit accordée à des initiatives menées dans le cadre de la coopération belge au développement. Le fait que l'on fasse actuellement des économies drastiques, ce qui pourrait avoir des conséquences éventuellement négatives sur la réalisation des ODD, n'est pas mentionné.
- Nous devons remarquer la même chose en ce qui concerne l'éducation et la formation pour le développement durable. Le rapport se targue que la Belgique y investisse beaucoup, mais les économies récentes ont impacté lourdement différentes initiatives dans ce domaine.
- L'attention structurelle accordée au thème de la migration est insuffisante.
- La contribution belge au financement international de la lutte contre le changement climatique n'a pas augmenté. C'est pourquoi il n'est pas correct de présenter la Belgique comme un donateur relativement important en matière de financement climatique<sup>21</sup>.
- Un apprentissage à vie est important. L'importance de préparer les travailleurs à un travail dans des secteurs durables devrait aussi être soulignée.
- Une attention plus soutenue devrait être accordée à la transition vers une société bas carbone ainsi que vers des études et initiatives existantes dans ce domaine.
- Il est bon que le rapport fasse référence une série de fois à l'agenda du Travail décent mais la Belgique ne dispose pas à ce niveau d'une stratégie sur la manière dont elle va aider à la réalisation de cet agenda dans sa politique internationale.

### 2.2.3. Remarques concernant la partie 3, approche transversale

[23] En ce qui concerne cette partie, les conseils répètent leur estimation de ce qui a été convenu jusqu'à présent au sujet de la stratégie nationale de développement durable. Les accords conclus jusqu'à présent sont insuffisants et ne permettent certainement pas d'élaborer un mécanisme efficace et suffisamment robuste de suivi de la mise en œuvre des ODD par notre pays. Ils renvoient à cet égard au chapitre *follow-up and review* du *2030 ASD* (§§ 72-75) et à leur avis commun<sup>22</sup> dans lequel il a notamment été stipulé que l'organisation d'un événement de sensibilisation ou que l'établissement de rapports d'avancement ne permet pas encore en soi de mettre en place un instrument structurel pour le suivi de la réalisation du *2030 ASD* avec un rôle fort attribué aux parties prenantes. Les parlements doivent aussi être structurellement impliqués.

[24] Sur la base de cette constatation, il serait utile que le rapport VNR réalise sur ce point une analyse plus transparente de ce qui est convenu à l'heure actuelle, de ce qui serait nécessaire et de ce qui se produira réellement durant les prochaines années pour parvenir à une mise en œuvre nationale optimale du *2030 ASD*.

---

<sup>21</sup> Voyez aussi : [Avis CFDD sur le climat et la coopération au développement](#).

<sup>22</sup> Avis sur le texte-cadre de la stratégie nationale de développement durable, [11] – [14].

- [25] En ce qui concerne les « *advocacy efforts* », les conseils trouvent les propositions optimistes. Le fossé entre les connaissances des décideurs politiques et des parties prenantes et celles du « citoyen moyen » est profond. Les organisations de la société civile communiquent chacune avec leur propre base et c'est utile, le site *sdgs.be* est informatif mais il n'est par exemple pas trouvable en menant une recherche sur « développement durable » ou quelque chose de semblable. Quelques personnes familières avec le terme trouvent l'accès. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour informer les « non convaincus » (éducation, sensibilisation, ...), ce qui est aussi un aspect du « *no one left behind* ». C'est seulement de cette manière qu'un soutien suffisamment large sera créé pour les modifications sociétales profondes qui sont nécessaires pour la mise en application du *2030 ASD*. Une attention spéciale pour les jeunes générations est ici nécessaire.
- [26] Les conseils sont satisfaits de voir qu'une attention est accordée à la dimension du genre à différents endroits dans le rapport et ce, pas uniquement dans l'ODD 5. Cette attention devrait pouvoir être encore plus structurelle, de préférence dans tous les ODD. Et cela vaut également pour la solidarité intergénérationnelle et d'autres principes de base du *2030 ASD*.

#### 2.2.4. Remarques concernant la partie 4, annexe statistique

- [27] Les conseils apprécient cette annexe qui constitue une partie essentielle de l'ensemble du rapport et qui contribue à une meilleure estimation de la façon dont notre pays progresse (ou pas) réellement dans le domaine de la réalisation des ODD.
- [28] Il pourrait être utile de mener ici une réflexion sur la façon dont l'appareil statistique sera développé durant les prochaines années pour pouvoir estimer la mise en œuvre des ODD par notre pays et sur les défis qui vont se poser en la matière.
- [29] Les conseils apprécient le travail qui a déjà été fourni par les services concernés dans le domaine de la fourniture de données désagrégées (notamment pour le genre). Ils espèrent que notre pays restera un défenseur de cet objectif important.
- [30] Les conseils se posent des questions sur la pertinence des indicateurs choisis par ODD. Il s'agit par exemple du taux de chômage pour mesurer le travail décent (ODD 8), l'obésité (ODD 2), l'efficience (ODD 6), les victimes de catastrophes naturelles (ODD 13).

### 2.3. Remarques concernant le trajet de suivi avant et après la présentation de la VNR dans le cadre du HLPF

- [31] Les conseils demandent un feed-back concernant la façon dont le projet de rapport pour la VNR a été adapté après cet avis. Les conseils demandent que les ministres concernés du Gouvernement fédéral organisent une table ronde avec le CFDD et ce, avant le HLPF. Cette table ronde permettra d'aborder dans les détails la façon dont se déroulera la mise en œuvre du *2030 ASD*. Les conseils proposent que le rapport pour la VNR soit présenté aux parlements. Enfin, les conseils souhaitent être informés au sujet de la délégation belge pour le HLPF. Des places seront-elles aussi prévues pour les parties prenantes ? Et quelle sera la composition de la délégation ?
- [32] Les conseils espèrent obtenir rapidement plus de clarté au sujet du premier moment d'évaluation intermédiaire de la réalisation du *2030 ASD* qui est prévu à l'automne 2017. Les conseils estiment qu'il est important qu'il ne s'agisse pas uniquement d'un moment de sensibilisation, mais aussi et surtout d'une évaluation approfondie et suffisamment formelle du déroulement du processus. Les conseils veulent obtenir rapidement plus de clarté sur la façon dont les parties prenantes et les parlements peuvent jouer un rôle structurel en la matière et sur la façon dont l'évaluation sera

traduite en une éventuelle réorientation des accords conclus et des instruments pour la réalisation du 2030 ASD.



## Annexe 1 Membres votants de l'Assemblée générale qui ont participé au vote sur cet avis

Groupe de membres	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
<b>Présidente et vice-présidents</b>				
Oliver Van der Maren			+	
Mathieu Verjans	+			
<i>Total sur 4 ayant droit de vote</i>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>ONG pour la protection de l'environnement</b>				
Olivier Beys	+			
Sara Van Dyck	+			
<i>Total sur 3 ayant droit de vote</i>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>ONG pour la coopération au développement</b>				
Brigitte Gloire	+			
Rudy De Meyer	+			
Véronique Rigot	+			
<i>Total sur 3 ayant droit de vote</i>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Organisations de travailleurs</b>				
Nilüfer Polat	+			
<i>Total sur 6 ayant droit de vote</i>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Organisations patronales</b>				
Vanessa Biebel	+			
Piet Vanden Abeele	+			
<i>Total sur 6 ayant droit de vote</i>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Organisations de jeunesse</b>				
Herlinde Baeyens	+			
Elliot Herman	+			
<i>Total sur 2 ayant droit de vote</i>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL des votes sur 24 membres ayant le droit de vote</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>12</b>

## Annexe 2

### Réunions de préparation de cet avis

Des réunions préparatoires du groupe de travail ont été organisées le 9 et le 23 mai 2017.

## Annexe 3

### Participants à la préparation de cet avis

#### Président

- Brent BLEYS (UGent)

- Dries LESAGE (UGent)

#### **Membres votants du CFDD et leurs représentants**

- Thierry AERTS (FGTB)
- Herlinde BAEYENS (Vlaamse Jeugdraad)
- Vanessa BIEBEL (FEB)
- Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
- Koen DETAVERNIER (Wereldsolidariteit)
- Anne-Sophie DEBRUX (Conseil de la Jeunesse)
- Brigitte GLOIRE (Oxfam Solidarité)
- Maresa LE ROUX (ACLVB)
- Laurence MIRKES (Associations 21)
- Maggi POPPE (Nederlandstalige Vrouwenraad)
- Véronique RIGOT (CNCD – Opération 11.11.11)
- François SANA (CSC)
- Cécile de SCHOUTHEETE (IEW)

#### **Conseillers scientifiques, experts invités et autres conseils**

- Brendan COOLSAET (University of East Anglia)
- Amélie NASSAUX (CERBC)
- Tanguy DU MONCEAU (CESRBC)
- Charlie VERTHE (CESRBC)
- Taline AFSARIAN (CERBC)
- Laura REBREANY
- Mathieu STEPHAN (WSR)
- Jan VERHEEKE (Minaraad)

#### **Excusés**

- Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
- Wiske JULT (11.11.11)

#### **Secrétariat CFDD**

- Marc DEPOORTERE
- Jan MERTENS